

Trésorerie Générale . Avenue Janvier. 35021 Rennes cédex.

Tel : 02 99 79 80 87 .

Internet : <http://www.tresor.cgt.fr/35>

E-Mail : cgt.035@cp.finances.gouv.fr

DEPARTEMENT INFORMATIQUE : QUEL AVENIR ?

Monsieur Cournet avait convoqué les organisations syndicales ce jeudi 13 mai 2004, après la réunion des cadres A, pour présenter l'état d'avancement des travaux du nouveau Département Informatique, le calendrier du déménagement des services, ainsi que le projet Accord 2 que notre Département Informatique doit récupérer.

ACCORD 2 : La Commission spécialisée des Marchés a rendu un avis négatif pour vice de forme sur le marché informatique Accord 2. Une Commission des sages (3 personnes) a été mise en place pour trouver une solution pour une mise en application au 01/01/2006. Accord 2 est le pendant informatique de la nouvelle L.O.L.F. qui doit permettre de gérer la dépense de l'Etat par objectifs avec des indicateurs de performance et non plus par natures de dépenses.

Suite à ce refus 3 pistes sont évoquées :

- Tout reprendre à zéro (appel d'offre...),
- Adaptation du cahier des charges actuel,
- Remettre à plat le projet Accord 2.

Aucune décision n'a pour l'instant été prise.

Accord 2 devrait démarrer le 01 01 2006, date d'application de la L.O.L.F, mais notre Direction est inquiète sur la manière dont on va le mettre en place. Propos confirmé par le dernier numéro du Monde Informatique, **qui s'interroge sur l'existence même de l'application.**

Le nouveau DI ne sera t'il que virtuel ?

Concernant les personnels informatiques la Direction confirme une période de creux entre mars et septembre 2005, les formations ne commençant qu'en septembre 2005. Elles devaient s'effectuer en 2 vagues, elles se feront maintenant en une seule. La C.G.T. s'inquiète de ces remous autour d'Accord 2, d'un marché de plus de 250 millions d'Euros, et se pose des questions sur la récupération d'Accord 2 par notre Département, la Direction n'a pas répondu à nos inquiétudes.



NOUVEAU D.I. :

Le 28 avril s'est tenue une réunion entre le T.P.G., la C.P., le groupe immobilier avec au bout la signature d'un relevé de conclusion, (dates de livraison et installation fixées et les commandes lancées).

Concernant le Centre d'Encaissement de Rennes le sous-sol, le rez-de-chaussée et les abords seront livrés le 01/08/2004. Le reste du bâtiment sera livré le 01 01 2005. La mise sous tension des machines du C.E.R. aura lieu fin août. Le C.E.R. sera opérationnel en septembre 2004 pour traiter l'échéance du 15 12 2004.

Le centre T.I.P. traitera l'échéance du 15 11 2004. La compétence géographique du C.E.R. comprendra la Bretagne, puis Paris, et une grande partie de la région parisienne, avant d'intégrer d'autres régions. La période délicate sera l'échéance du 15 10 2005 (taxe foncière). Pour baisser le nombre de TIPS ou chèques traités, la Direction s'interroge sur l'effet des campagnes de publicité sur la mensualisation et le prélèvement à l'échéance.

Pour une échéance donnée la journée la plus chargée représente entre 13 et 20% du travail de l'échéance. Le C.E.R. aura au début la capacité de traiter 200 000 documents par jour pour s'orienter vers 400 000, sa capacité prévue. Le recouvrement fonctionnant par échéance la Direction nous a indiqué que la gestion des creux entrera probablement au compte dans la gestion des personnels. Visiblement la Direction souhaite instaurer **la flexibilité comme une caractéristique du travail, tel des horaires de 7h à 19 h avec récupération lors des périodes creuses, (nous avons déjà affirmé notre opposition totale à ces directives)** au Centre d'Encaissement, les horaires d'embauche seraient différents selon les personnes et les journées de travail.

Les conditions de travail au C.E.R. seront marquées par le bruit, très fort, d'un niveau de 80 décibels. Concernant le personnel affecté au C.E.R. le démarrage doit s'opérer avec 3 cadres B, 4 cadres C, 5 Agents de Service. Au moment de la réunion seul 1 poste de C et les 5 postes d'agents de service étaient pourvus, il semble que la campagne d'embauche au C.E.R n'ait pas connu un grand succès. A notre demande ,nous allons pouvoir très bientôt, effectuer une visite du chantier.

Le déménagement aura probablement lieu entre fin janvier et la mi-février. Pour se prononcer la Direction attend un planning plus précis des travaux. Gcos 7, le système informatique utilisé actuellement, déménagerait en même temps, en effet nous gardons les dernières applications jusqu'à fin mai 2005.

Concernant le Service des Pensions les agents resteraient dans les locaux actuels jusqu'à la fin de la dématérialisation, la Direction s'orienterait ensuite vers une location de locaux : peut être en prenant la suite dans le bâtiment occupé par la trésorerie de Rennes Colombier pendant son déménagement provisoire.

QUESTIONS DIVERSES :

Concernant le mobilier, les crédits sont de 1000 euros TTC par agent.

Prise en charge des titres de transport : aucun dispositif de prise en charge des titres n'est prévu.

Des inquiétudes subsistent dans le domaine de la restauration, en effet les gestionnaires des restaurants pouvant nous accueillir souhaitent être mieux informés.

Nos collègues de l'URSSAF, avec qui nous sommes en contact, souhaitent pour une bonne gestion de leur restaurant connaître le nombre de personnes susceptibles de fréquenter régulièrement leur établissement. il ne s'agit en aucun cas d'un refus d'accueillir les agents du Trésor, comme cela a été écrit, il ne s'agit pas de dire n'importe quoi dans des tracts ou alors si on ne le sait pas on s'informe, cela éviterait déjà de signer des accords contre les salariés.